

Gouverner par les inégalités : l'ESR « en marche » – communiqué commun ASES/AFS

L'Association des sociologues de l'enseignement supérieur (ASES) et l'Association française de sociologie (AFS) se mobilisent aujourd'hui, à l'image de nombreux syndicats, départements, laboratoires, revues et associations savantes, contre la perspective d'un projet de Loi de Programmation pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Malgré sa technicité apparente, la nature des mesures préconisées dans les trois rapports préparatoires (fin du CNU, mise en place de la modulation de service sans accord préalable, *des tenure tracks*, de CDI de projets, etc.) souligne à quel point il ne s'agit pas d'une réforme isolée, propre au fonctionnement de la recherche ou relevant du seul statut des enseignants-chercheurs. Elle s'inscrit au contraire dans la continuité de toutes les lois précédentes (LRU et ORE en tête) qui ont visé depuis maintenant plus de dix ans à réorganiser l'enseignement supérieur et la recherche et à faire, **selon les mots d'Antoine Petit, PDG du CNRS, du darwinisme social et de la compétition de tous contre tous, le principe d'organisation majeur de nos professions,**

mais aussi comme fil conducteur des parcours de nos étudiant.e.s.

Car

dans le cas du réagencement des modes de financement de la recherche

comme dans la loi ORE, ce sont les **inégalités qui sont érigées non pas comme un dysfonctionnement des services publics ouverts à**

tous et toutes, mais comme un instrument acceptable et revendiqué de

régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ASES

a, depuis 2017, souligné à de nombreuses reprises l'inanité de la plateforme Parcoursup. Elle fait de la sélection l'alpha et l'oméga du travail des universitaires, dont la relation avec les

étudiants ne repose plus en premier lieu sur l'établissement d'une relation pédagogique, mais sur un fastidieux et moralement

insupportable travail de classement et de tri. Ce que l'on demande

aux enseignants-chercheurs, ce n'est plus de veiller à la qualité

de leur cours ni même au « bien-être » des étudiants, c'est ni plus ni moins un travail de « commensuration »,

c'est-à-dire d'étalonnage des individus à l'égard d'un standard de compétences ou de « valeurs » sur le marché du travail (appelés attendus). Les analyses de la réforme de l'entrée

à l'université ont fait l'objet des États généraux de la sociologie organisés lors du dernier congrès de l'AFS en août 2019 en partenariat avec l'ASES.

Aujourd'hui,
le comité de suivi de Parcoursup publie son deuxième rapport
annuel
sur le fonctionnement de la plateforme. Il y reconnaît lui-
même que
ce travail d'évaluation attendu des universitaires ne relève
en
aucun cas d'un quelconque « principe méritocratique ». En
constatant l'existence de candidatures très hétérogènes, par
exemple celles issues de personnes en reprise d'études (qui
doivent être examinées par le biais de Parcoursup), le comité
reconnaît ainsi qu'il est difficile (par exemple) de
« comparer
un candidat salarié de quarante ans et un jeune bachelier de
l'année ».

Car

**cette politique de gouvernance par le darwinisme s'accompagne
de
nouveaux modes de légitimation rhétoriques, qui -
paradoxalement
- abandonnent jusqu'à l'idée même de mérite.** C'était
déjà le cas de Parcoursup, qui repose non pas sur un
quelconque
« idéal » méritocratique de reconnaissance des « talents »,
mais sur la nécessité de réguler les « flux » des étudiants
vers certaines filières et certaines institutions jugées
ajustées
à... leur filière d'origine, ce qui contribue immanquablement à
davantage boucher l'horizon de leurs possibles. C'était
également le cas des mesures dites « Bienvenue en France » de
2019 visant l'augmentation des frais d'inscription à
l'étranger,
dont le but était également la « régulation » du flux des
étudiants issus de pays désignés « indésirables ».

Aujourd'hui,

l'analyse des rapports préliminaires à la LPPR ne dit pas autre

chose : en prônant la concentration des financements de recherche sur quelques sites jugés « excellents » (selon une lecture compétitive de la notion d'élite), voire sur quelques

profils de « stars » jugées les plus « performantes » lors des évaluations (sans qu'on sache très bien de quoi relève

cette performance), on contribue à dessécher l'idée même qu'un profil « excellent », voire « disruptif » pourrait émerger ailleurs que dans les dix institutions (généralement parisiennes ou situées dans les grandes agglomérations françaises)

désignées comme « leaders » du secteur qui bénéficient déjà de moyens conséquents.

Plus

globalement, l'ensemble de ces textes témoignent d'une méconnaissance des conditions de travail des enseignants-chercheurs

et d'une fétichisation dérisoire des systèmes de recrutement en vigueur à l'étranger, expurgés des limites pourtant bien réelles (standardisation sociale et scolaire des profils des étudiants, émergence d'une anxiété généralisée chez les doctorants et les universitaires en *tenure tracks*, pour n'en citer que quelques-unes) et déjà bien connues de nos collègues britanniques ou encore américains.

La focalisation sur des primes liées à l'« engagement » et l'« excellence » des mesures censées assurer une revalorisation salariale en dit aussi beaucoup sur le poids de ces logiques de concurrence. Que dire alors de l'actuel projet de loi sur les retraites qui promet aux universitaires

d'aligner le niveau de leurs retraites sur le reste de la fonction publique par une revalorisation salariale? Probablement que le gouvernement prend ces mêmes universitaires pour des idiots. Sociologues, nous sommes de plus bien placés pour connaître le caractère implacable du gradient d'espérance de vie et des inégalités sociales de santé et de vieillissement. Assurément que le projet de réforme des retraites, les nouvelles dispositions introduisant rupture conventionnelle et CDI de chantier dans la fonction publique, et la future loi de programmation pluriannuelle pour la recherche forment un tout absolument cohérent, augmentant précarité et inégalités tout en travestissant les notions d'universalité, de solidarité et de progrès.

Face à ces réformes, la communauté universitaire se voit menacée y compris dans ses modes de mobilisation. A cet égard, une récente enquête de Mediapart souligne qu'il existerait même dans certains établissements des "listes noires" d'enseignants-chercheurs désignés comme "bloqueurs" et établis avec l'aide des services techniques, suite aux mobilisations contre la loi ORE. Ces méthodes auraient ainsi sanctionné, sans aucune forme de jugement équitable, des collègues de notre discipline – par exemple en restreignant leur accès aux bâtiments – mais également d'autres universitaires (en économie-gestion, sciences de l'éducation).

**Face
à ces constats accablants, l'ASES...**

– Suspend les publications sur la liste de tous les mails ayant trait aux annonces de séminaires, colloques, publications (ils sont rejetés par les modérateurs, il faudra les renvoyer ultérieurement). Nous encourageons les collègues à annuler/repousser leurs manifestations sine die.

– Diffuse sur cette même liste toutes les informations, analyses, motions, débats concernant les luttes en cours.

L'AFS

se joint à plusieurs des réseaux thématiques de l'association et...

–
Suspend elle aussi ses activités au sein du Comité exécutif, hormis celles liées à la mobilisation

–
Suspend les activités du comité de rédaction de la revue *Socio-Logos*

–
Reporte le processus d'examen des demandes de financement pour les journées d'études et colloques inter-RT.

L'ASES

et l'AFS invitent par ailleurs les collègues sociologues à...

– relayer
à l'échelle des départements universitaires la mobilisation sous la forme de différentes actions (demande de report des examens, réunion d'information auprès des étudiants, grève des enseignements, rétention des notes, etc.).

–

rassembler dans cette mobilisation, au sein des départements et des laboratoires de sciences sociales, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS et précaires de la sociologie.

– engager

ou poursuivre la discussion et le rassemblement, au delà des sciences humaines et sociales, avec les collègues d'autres disciplines pour prendre la mesure collective de l'ampleur des attaques et de la défense cruciale de nos professions et de la science comme métier.

– **investir les plateformes numériques** (Mailing listes, Carnets « Hypothèses », blogs, réseaux sociaux, etc.) afin de diffuser messages et informations autour des luttes sociales, alors que celles-ci structurent de plus en plus l'activité des enseignants-chercheurs. L'ASES s'inscrit en cela en soutien à l'initiative de la grève des salariés de la plateforme Open-éditions qui ont, le 16 Décembre dernier, bloqué la diffusion numérique d'informations sur les publications et les séminaires produits par leurs partenaires : https://blogs.mediapart.fr/les-invisibles-de-lusr-2004/blog/100120/une-nouvelle-place-de-greve-retour-sur-un-blocage-numerique?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=Sharing&xtr=CS3-67

–

rendre visible leur mobilisation dans leurs signatures électroniques et réponses automatiques d'absence (cf. suggestion ci-après).

« J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé.e contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la

recherche et contre le projet de réforme des retraites, j'ai strictement réduit mes activités d'enseignement et de recherche, et ne suis donc pas en mesure de vous répondre dans l'immédiat »

–

pratiquer la grève de la recherche :

suspendre les activités scientifiques (reporter les colloques et journées d'étude, refuser d'effectuer un quelconque travail pour les agences de financement, faire des instances de l'ESR des espaces de revendication, etc.)

Nous

appelons enfin à participer aux journées de mobilisation nationale, ainsi qu'aux actions de soutien aux grévistes (piquets, caisses de grève, AG, etc.)”.

Le CA de l'ASES et le CE de l'AFS.

Le texte en version PDF est disponible [ici](#).